

**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 AVRIL 2006**

- Présents : Monsieur Pierre ESTRADE, Maire,  
Mmes ASSELINE, DURAND, HAMEL/BRUN, LEROY/THOMAS,  
VACCARO, VAUCLAIR,  
MM. ALLAIN, BRIARD, CAMPBELL, CARTERON, DAUNOU,  
LAPIERRE,  
LE BLASTIER, LECONTE, LEMARIÉ, MARGUERIE, OZENNE,  
RICHET,  
SACRÉ.
- Absents : Mme BOTHUA (pouvoir à Mme VAUCLAIR)  
Mme FERRY (pouvoir à M. ESTRADE)  
Mme LAVENAC (pouvoir à Mme DURAND)  
Mme LE BORGNE (pouvoir à Mme ASSELINE)  
M. LEROUX (pouvoir à M. BRIARD)  
Mme LAMORT  
Mme THIBERGE
- Secrétaire : Mme VACCARO

La séance est ouverte à 20 h 45 sous la présidence de Pierre ESTRADE, Maire, qui présente les absences et les pouvoirs.

Avant d'aborder l'ordre du jour unique qui consiste à donner un avis sur la candidature ou non de Caen la Mer à la prise de compétence de l'aéroport de Caen Carpiquet, Jean LEMARIÉ regrette que le Conseil n'ait pas été informé de cette réunion spéciale au moins par téléphone car les convocations ne sont parvenues que jeudi 13. Le Maire répond que, pour cette réunion du 19/04, elles ont été postées mardi 11, dès qu'il a été en possession des documents de la communauté d'agglomération relatifs à l'aéroport de Caen Carpiquet. Il lui était matériellement impossible de prévoir plus tôt la présente réunion qui devait avoir lieu avant vendredi 21, date de la réunion du Conseil Communautaire qui statuera à ce sujet.

Cette mise au point faite, le Maire rappelle les termes de la loi du 13/08/2004 relative aux libertés et responsabilités locales qui prévoit le transfert aux collectivités territoriales ou à leur groupement de la propriété, l'aménagement, l'entretien et la gestion des aérodromes civils d'intérêt régional et local dans le ressort géographique desquels sont situées les infrastructures (*pour nous, il s'agit de l'aéroport de Caen Carpiquet*). Il précise que cette démarche doit être achevée avant le 01/01/2007 sachant que si à la date du 01/07/2006, aucune candidature ne s'est déclarée, le Préfet désignera le bénéficiaire du transfert qui sera en priorité la collectivité ou groupement ayant géré l'aérodrome et financé la majorité de ses investissements durant les 3 années précédant l'entrée en vigueur de la loi. Dans le cas présent, ces critères semblent correspondre à la communauté d'agglomération.

Il informe que la Région et le Département ont déclaré ne pas être candidats. Dans ces conditions, il reste à la Communauté d'Agglomération à se prononcer sur sa candidature. Elle le fera le 21 avril prochain. C'est pourquoi, afin que les 3 conseillers communautaires brettevillais que sont Jean-Marie LECONTE, François OZENNE et lui-même, puissent s'exprimer au nom de la commune, il a tenu à réunir le Conseil Municipal spécialement à cet effet et souligne que la question posée est la suivante :

**« La communauté d'agglomération Caen la Mer doit-elle, oui ou non, se porter candidate à la prise de compétence de l'aéroport de Caen Carpiquet ? ».**

Il ouvre ensuite le débat et François OZENNE, Conseiller Communautaire, en tant que représentant de la commune et de la communauté d'agglomération, au sein de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport de Caen Carpiquet, a réfléchi au bien fondé de cette prise de compétence par la communauté d'agglomération et sur les conséquences qui découleraient du fait de laisser la gestion de cet aéroport à une autre structure. Au terme de sa réflexion, il pense que nous devons accompagner le développement économique de la communauté d'agglomération et que l'aéroport est un excellent outil que nous avons l'opportunité de gérer afin de maîtriser son développement. En permettant à la communauté d'agglomération de gérer l'aéroport, nous avons la possibilité d'accompagner son développement et d'exercer notre vigilance sur le respect de l'environnement c'est un sujet qui l'interpelle depuis toujours et pour lequel il se battra. En conséquence, il pense qu'il est de l'intérêt de la commune que la communauté d'agglomération prenne la compétence de cet équipement. Il souhaite cependant que Caen la Mer sollicite du Préfet de fréquentes réunions de la Commission Consultative de l'Environnement afin qu'elle donne son avis sur l'éventuelle évolution de cet aéroport.

Jean LEMARIÉ rebondit sur les propos de François OZENNE quant à l'aspect environnemental. Il n'est ni choqué ni opposé à ce que la communauté d'agglomération s'interroge sur sa candidature à la prise de compétence de l'aéroport, sur le principe c'est dans l'ordre des choses pour le développement économique de notre agglomération. Il est cependant beaucoup plus réservé quant à l'aspect environnemental car la Commission Consultative de l'Environnement ne s'est pas réunie depuis 3 ans et elle ne peut l'être qu'à l'initiative du Préfet. Il estime qu'elle devrait se réunir aussi en cas de modification des conditions d'exploitation de l'aéroport, c'est pourquoi il aurait dû provoquer une réunion.

Il observe en outre que Caen la Mer a commandé une étude au cabinet IENAIR et seulement 2 pages de son rapport ont été transmises au Conseil Municipal alors qu'il doit en comporter une trentaine, mais, ayant pu le consulter intégralement, il a constaté que ce document aborde les aspects juridiques, techniques et financiers sans évoquer les aspects environnementaux de l'aéroport, ce qui est tout à fait dommage car cet équipement est proche de zones urbanisées et de zones à urbaniser pour ce qui concerne notre commune.

Pierre ESTRADÉ souligne que le Préfet est souverain dans sa décision de réunir ou pas la Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport. De plus, le 6 avril dernier, au cours d'une réunion du bureau de l'agglo à laquelle assistait le Préfet, il lui a encore été clairement demandé de réunir cette commission.

Il indique en outre que l'État, actuel propriétaire de l'aéroport, ayant délégué sa gestion à la Chambre de Commerce et d'Industrie par convention d'exploitation valable jusqu'en 2010, un nouveau gestionnaire héritera de cette convention et, quel qu'il soit, aucun changement n'interviendra jusqu'à cette échéance. Il est vrai que Caen la Mer a commandé une étude au cabinet IENAIR pour connaître les conséquences économiques d'un tel transfert à la communauté d'agglomération. Le résultat de cette étude a été transmis aux 119 conseillers communautaires et étudié par différentes commissions de l'agglomération. Il précise, qu'à ce jour, BRETTEVILLE SUR ODON est la seule commune à réunir son Conseil Municipal pour débattre sur ce sujet.

Il fait remarquer de plus que si Caen la Mer prend la compétence de cet aéroport, elle sera, et les communes membres avec elle, acteur de son devenir. A contrario, ce pouvoir lui échappera si la gestion est confiée à une autre structure.

Jean LEMARIÉ fait remarquer que des contacts commencent à être pris par la Chambre de Commerce et d'Industrie avec des compagnies « charter » pour développer le trafic de l'aéroport. Caen la Mer devrait se faire une obligation de faire part de ses intentions quant au développement de l'aéroport. Si le trafic reste en l'état actuel, il n'y a aucun problème, mais s'il devait s'intensifier ce ne serait pas sans conséquence pour notre commune.

21 h 20 - arrivée de Christiane HAMEL/BRUN.

Pierre ESTRADE informe que la communauté d'agglomération, en cas de prise de compétence, n'a pas de projet particulier en dehors du fait qu'elle veut faire fonctionner cet aéroport dans sa continuité et qu'elle a la volonté de ne pas perdre d'argent. Il est bien évident que ces intentions et les problèmes environnementaux seront celles et ceux de n'importe quelle structure en charge de l'aéroport. C'est pourquoi, il importe de prendre la compétence afin d'avoir le pouvoir de défendre nos communes que, bien sûr, nous n'aurions pas dans le cas contraire.

Daniel LE BLASTIER, Maire-Adjoint chargé de l'Environnement, demande aussi que la Commission Consultative de l'Environnement se réunisse régulièrement. En terme d'économie, il est évident que cet aéroport est nécessaire à l'agglomération. Par contre, il prône la vigilance en terme de développement durable et d'impact environnemental. Il souhaite en conséquence, qu'une analyse de l'état initial de cet aéroport soit diligentée.

Anne-Cécile VACCARO soulève la question financière de cette éventuelle prise de compétence en raison des difficultés annoncées par la communauté d'agglomération pour boucler ses futurs budgets et Pierre ESTRADE informe qu'actuellement l'aéroport dégage des bénéfices. Par contre, le futur gestionnaire aura à faire face au « resurfaçage » des pistes dans les 3 ans à venir. Il faut savoir cependant que la Chambre de Commerce et d'Industrie provisionne cette future charge tous les ans. Jean LEMARIÉ ne partage pas cet avis et pense que ce sera le futur gestionnaire qui devra supporter cette charge.

Jean-Marie LECONTE, Maire-Adjoint et Conseiller Communautaire, donne lecture du projet de délibération qui sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire vendredi prochain et le commente. Il fait remarquer que les commissions Transports, Infrastructures et Economiques de Caen la Mer, ont examiné les conditions financières de cette prise de compétence. D'autre part, il estime que si l'on veut créer de l'emploi, il faut des entreprises d'où nécessité de conserver l'aéroport.

Daniel SACRÉ, Maire-Adjoint et Conseiller Communautaire Suppléant, pour avoir assisté à la commission Transports de la communauté d'agglomération en présence du Président de la Région, affirme qu'il n'a jamais entendu parlé de l'éventualité de discussions avec des compagnies « charter », c'est un sujet qui n'a jamais été évoqué.

Alain CAMPBELL remarque que si Caen la Mer prend la compétence et qu'elle n'a pas de projet pour 2010, qui est demain, c'est dommage. Jean LEMARIÉ affirme que le Président de la communauté d'agglomération est dans une perspective de développement de l'aéroport de Caen Carpiquet.

Xavier RICHET estime que Saint-Gatien va se développer et il n'y aura pas un développement important à la fois à Saint-Gatien et à Carpiquet.

Sylvie LEROY/THOMAS observe que tout le monde est d'accord pour conserver cet aéroport nécessaire au développement économique de l'agglomération, il n'empêche que nous devons nous poser la question de son devenir.

Marcel ALLAIN est d'accord pour le développement économique de l'agglomération mais n'a pas l'intention de donner un chèque en blanc au sujet de l'aéroport. De plus, l'environnement c'est important et s'il est atteint les habitants sauront se mobiliser.

François OZENNE estime que le volet environnemental et le volet économique sont complémentaires.

Au terme de ce débat, chacun est d'accord pour formuler ainsi la délibération :

**« Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré longuement, demande qu'au cours de la réunion du Conseil Communautaire du 21/04/2006, la candidature de Caen la Mer à la prise de compétence de l'aéroport de Caen-Carpique soit décidée.**

***Cependant, il demande instamment que, dans les meilleurs délais :***

- 1) soit convoquée la Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport de Caen Carpiquet,***
- 2) soit réalisée une analyse de l'état initial de cet aéroport tant en terme d'environnement qu'en terme de développement durable ».***

Jean LEMARIÉ motive le vote des élus de l'opposition qui prend en compte l'ensemble des éléments du dossier c'est-à-dire la nécessité d'un aéroport pour le développement économique de l'agglomération, le fait que les aspects environnementaux n'ont pas été pris en compte (*la situation géographique de notre commune nous expose particulièrement*) et la méconnaissance que nous avons des intentions de la communauté d'agglomération quant au développement de cet aéroport. Aussi, demande-t-il que nos 3 conseillers communautaires s'abstiennent lors du vote sur la candidature de Caen la Mer à la prise de compétence de l'aéroport.

Pierre ESTRADÉ demande au contraire que les conseillers communautaires votent pour cette candidature car il est impossible de s'abstenir devant une question aussi claire. S'abstenir voulant dire qu'on n'est pas pour, donc on n'est pas candidat à la reprise de l'aéroport. Dans ce cas, il faut avoir le courage politique de le dire et accepter que les mêmes « nuisances » existent sous la direction d'une autre collectivité et sans avoir « notre mot à dire ».

Ce texte ci-dessus, soumis au vote de l'assemblée municipale, **est adopté par 19 voix pour et 6 abstentions (celles de l'opposition).**

La séance est levée à 22 h 50.